

Discours du Président de l'UIP

Monsieur le Président de la Commission internationale contre la peine de mort,
Madame Ruth Dreifuss,
Chers collègues parlementaires,
Mesdames, Messieurs les membres du corps diplomatique,
Mesdames, Messieurs les experts,
Chers participants,

Je vous souhaite la bienvenue à cette réunion-débat.

Je voudrais saluer cette initiative conjointe de la Commission internationale contre la peine de mort et l'Union interparlementaire.

La rencontre d'aujourd'hui se tient le jour de la célébration mondiale contre la peine de mort, et à la suite de l'Assemblée de l'UIP. Pendant ces trois derniers jours les parlementaires du monde entier ont débattu d'importantes questions, notamment celles liées à la promotion des droits de l'homme.

Mesdames, Messieurs, vous l'aurez compris. La question de la peine de mort relève du registre des droits de l'homme notamment du droit à la vie en tant que fondement des droits de l'homme. Par conséquent, aucune motivation ne saurait justifier sa pratique.

Nous croyons souvent à tort à son effet dissuasif. La multiplication de crimes et autre violence de tout genre malgré sa pratique dans les pays où elle est en vigueur, nous convainquent de son échec.

En tant que gardiens des droits de l'homme, les parlementaires doivent inscrire l'abolition de la peine de mort dans les priorités de leurs actions. J'entrevois notre intervention à travers trois points que sont : la sensibilisation des populations, la consolidation des acquis et le renforcement de la coopération interparlementaire.

Dans de nombreux pays pratiquant la peine de mort, la sensibilisation est la première démarche dans le processus de son abolition. Certaines interprétations religieuses et croyances séculaires annihilent les efforts en faveur de l'abolition de la peine capitale. La peur et le manque de courage de certains élus de paraître aller à contre courant de la croyance collective entretiennent cette perception erronée.

Et pourtant, nous devons oser briser le tabou et corriger ces interprétations afin de libérer les populations de cet immobilisme. Des campagnes de sensibilisation doivent être menées afin d'informer les populations et de les préparer à l'abolition de la peine de mort. De nombreux sondages ont démontré qu'une importante frange de la population serait acquise à l'abolition de cette peine.

Une fois convaincu du bien-fondé de l'abolition de la peine de mort, il me paraît évident que les populations ne s'y opposent pas. En tant que parlementaires, nous sommes tenus d'engager cette procédure qui inclut la ratification du deuxième protocole se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort, et l'intégration de ces dispositions dans nos législations internes.

De nombreux pays ont aboli la peine de mort adhérant ainsi à ce protocole. Toutefois, la résurgence de meurtres, le sentiment d'injustice et d'impunité éprouvé par les populations face à certains crimes donnant lieu à la manifestation de la vindicte populaire, le terrorisme et les nombreuses menaces qu'il fait planer sur la sécurité font basculer certains pays jadis abolitionnistes dans le camp des retentionnistes.

Face à ces défis, les parlementaires doivent veiller à faire prévaloir une justice impartiale dont les verdicts sont proportionnels aux crimes commis. De même, face aux questions sécuritaires liées au terrorisme, les parlementaires doivent aménager un cadre législatif approprié conformes aux normes internationales relatives aux droits de l'homme.

Des initiatives sont de plus en plus prises notamment au niveau parlementaire en faveur de l'abolition de la peine de mort. Elles méritent d'être encouragées et accompagnées afin qu'elles aboutissent effectivement. A cet effet, il est nécessaire de procéder à un partage d'expériences des pays abolitionnistes avec ceux qui sont en voie de l'être. Je voudrais saluer à ce propos le soutien des parlements du Royaume-Uni et de l'Italie à des initiatives parlementaires en la matière en faveur d'autres pays. A l'instar d'autres défis liés aux droits de l'homme, l'abolition de la peine de mort doit faire l'objet d'une coopération entre les différents acteurs dans le cadre d'échange de bonnes pratiques.

Je demeure convaincu que les débats de ce jour nous enrichiront de bonnes idées relatives aux arguments que je viens de développer.

Je voudrais souhaiter pleins succès à vos travaux.

Je vous remercie